

Espèces communautaires potentiellement présentes	Espèce concernée en vue de la nature des travaux ?					Evaluation des incidences
	Restauration des ouvrages hydrauliques	Aménagement d'une descente	Nettoyage des abords de l'étang	Création d'un haut-fond	Réhabilitation et ouverture des queues d'étang	
Grenouille de lessona ( <i>Pelophylax lessonae</i> )	Non, ces zones rudérales ne constituent pas les habitats potentiels de ces espèces d'intérêt communautaire	Oui =>	Débroussaillage sur 26 ares => habitats non communautaire, Cariçaies à <i>Carex vesicaria</i>			<p>ξ <b>Incidence positives sur l'habitat et les individus des espèces :</b> Nous souhaitons, en coupant les broussailles envahissantes, <b>permettre à la végétation aquatique de se renouveler et d'accroître sa valeur biologique</b>. Les cariçaies, qui ne présentaient jusqu'alors qu'un intérêt restreint pour la faune, seront plus favorables dès lors qu'ils constitueront des massifs relativement ouverts. <b>Les Grenouille de lessona, les Grenouilles verte et les Grenouilles rousse trouvent dans les cariçaies clairsemées un de leurs habitats favoris</b>. Elles s'y nourrissent durant la belle saison et s'y reproduisent. Cette végétation joue également un rôle d'écran au vent très efficace dont bénéficient tous les batraciens, les insectes et les reptiles.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur les individus des espèces :</b> L'étang sera en assec depuis le mois de Février, soit avant la période de reproduction, de ponte et de métamorphose des individus. A la sortie de leur hibernation, les grenouilles se reporteront sur d'autres sites leur étant favorables et seront peu ou pas présentes au moment de la réalisation des travaux.</p>
Grenouille verte ( <i>Pelophylax Esculenta</i> )			Coupe de tous les ligneux sur 80 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire			<p>ξ <b>Incidence positives sur l'habitat et les individus des espèces :</b> Nous veillerons au moment de l'enlèvement des bois, à <b>laisser à disposition des individus de l'espèce, des souches, morceaux de mousses, humus... au sol</b>, afin qu'ils y trouvent refuge l'année suivante. Ce bois sera également favorable aux insectes xylophages et aux autres espèces d'amphibiens qui hivernent à terre.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur les individus des espèces :</b> Nous interviendrons pour cette opération au mois de Septembre, afin de limiter tout risque de destruction directe des individus au moment de l'enlèvement des bois. <b>A cette époque, nous sommes en dehors de la période d'hivernage des adultes</b> qui a lieu en boisement, à quelques centimètres de profondeur sous la surface du sol, sous la mousse, des feuilles ou des branches (début mi-October/Novembre à Mars).</p>
Grenouille rousse ( <i>Rana temporaria</i> )			Création d'un haut-fond de 10 ares			<p>ξ <b>Incidence positives sur l'habitat et les individus des espèces :</b> Cet aménagement contribuera à l'installation d'un <b>cordon végétal favorable</b> à l'ensemble de l'écosystème étang notamment avec le développement d'une végétation aquatique. Ces nouveaux massifs ainsi créés deviendront de nouveaux lieux propices à la reproduction, la ponte, le repos et l'alimentation des amphibiens.</p>
			Nettoyage des abords de l'étang			<p>ξ <b>Incidence positives sur l'habitat et les individus des espèces :</b> Quasiment tout type de pièce d'eau stagnante peut être adopté pour la reproduction, pourvu quelle soit peu profonde. L'enlèvement des embâcles dans les zones peu profondes de l'étang, permettrons à toutes ces espèces de les coloniser au même titre que les autres opérations.</p>
Rainette verte ( <i>Hyla arborea</i> )	Non, l'habitat aquatique de la Rainette verte est formé de points d'eau stagnants, ensoleillés, riches en végétation aquatique et si possible dépourvus de poissons	Oui =>	Débroussaillage sur 26 ares => habitats non communautaire, Cariçaies à <i>Carex vesicaria</i>			<p>ξ <b>Incidence positives sur l'habitat et les individus de l'espèce :</b> Nous souhaitons, en coupant ces broussailles envahissantes, <b>permettre à la végétation aquatique de se renouveler et d'accroître sa valeur biologique</b>. Les cariçaies, qui ne présentaient jusqu'alors qu'un intérêt restreint pour la faune, seront plus favorables dès lors qu'ils constitueront des massifs relativement ouverts. <b>Les Rainettes verte trouvent dans les cariçaies clairsemées un lieu de reproduction de prédilection</b>. La gestion de l'espèce repose sur la mise à disposition de zones de reproduction. Les imagos utilisent la végétation après leur métamorphose, en y grimant pour quitter l'eau.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidences négatives sur l'habitat de l'espèce :</b> Les individus métamorphosés grimpent volontiers sur les buissons de saules ou roncier, à une hauteur entre 40 cm et 2 m le plus souvent, sur une lisière ensoleillée. Elles s'exposent au soleil ou se dissimulent sous les feuilles. Le débroussaillage du fond des deux queues d'étang favorisera la reproduction de l'espèce, mais ne réduira en rien la mise à disposition de branches et arbres pour se hisser hors de l'eau. <b>Nous veillerons, en effet, à conserver quelques bouquets de saules.</b></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur les individus de l'espèce :</b> L'étang sera en assec depuis le début mois de Février, soit avant la période de reproduction, de ponte et de métamorphose des individus. A la sortie de leur hibernation, les grenouilles se reporteront sur d'autres sites leur étant favorables et ne seront pas présentes au moment de la réalisation des travaux.</p>
			Coupe de tous les ligneux sur 80 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire			<p>ξ <b>Incidence positives sur l'habitat et les individus de l'espèce :</b> Nous veillerons au moment de l'enlèvement des bois, à laisser à disposition des individus de l'espèce des souches, pierres, végétaux... au sol, afin qu'ils y trouvent refuge l'année suivante. Ce bois sera également favorable aux insectes xylophages et aux autres espèces d'amphibiens qui hivernent à terre.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur les individus de l'espèce :</b> Nous interviendrons pour cette opération au mois de Septembre, afin de limiter tout risque de destruction directe des individus au moment de l'enlèvement des bois. <b>A cette époque, nous sommes en dehors de la période d'hivernage des adultes</b> qui a lieu sous un abri superficiel du sol : végétaux, pierres (d'October à Mars).</p>
			Création d'un haut-fond de 10 ares			<p>ξ <b>Incidence positives sur l'habitat et les individus de l'espèce :</b> Cet aménagement contribuera à l'installation d'un <b>cordon végétal favorable</b> à l'ensemble de l'écosystème étang notamment avec le développement d'une végétation aquatique. Ces nouveaux massifs ainsi créés deviendront de nouveaux lieux propices à la reproduction, la ponte, le repos et l'alimentation de l'amphibien.</p>
Sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	Non, le Sonneur semble préférer les mares, ornières, flaques ou fossés pour se reproduire et pondre ses œufs. Il peu néanmoins occuper les bordures marécageuses des étangs.	Oui =>	Débroussaillage sur 26 ares => habitats non communautaire, Cariçaies à <i>Carex vesicaria</i>			<p>ξ <b>Incidence positives sur l'habitat et les individus de l'espèce :</b> Comme la plupart des amphibiens, la gestion de l'espèce repose sur la mise à disposition de zones de reproduction, avec notamment la présence de brindilles immergées ou de plantes aquatiques pour qu'elle y dépose ses œufs. La réhabilitation de la cariçaie favorisera ce type de végétation et ouvrira de nouveau le site à la lumière et l'ensoleillement. A terme, les plantes aquatiques pourront jouer un rôle d'écran au vent et seront propice au développement des invertébrés dont l'espèce se nourrit.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur les individus de l'espèce :</b> L'étang sera en assec depuis le début mois de Février, soit avant la période de reproduction, de ponte et de métamorphose des individus. A la sortie de leur hibernation, le Sonneur se reportera sur d'autres sites leur étant favorables et ne seront pas présentes au moment de la réalisation des travaux. Cette espèce est capable d'entreprendre des déplacements relativement importants.</p> <p>Nous interviendrons pour cette opération au mois de Septembre, afin de limiter tout risque de destruction directe des individus au moment de l'enlèvement des bois. <b>A cette époque, nous sommes en dehors de la période de reproduction et de développement des têtards</b> (métamorphoses en Juillet).</p>
			Coupe de tous les ligneux sur 80 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire			<p>ξ <b>Incidence positives sur l'habitat et les individus de l'espèce :</b> Nous veillerons au moment de l'enlèvement des bois, à <b>laisser à disposition des individus de l'espèce des souches, morceaux de mousses, humus... au sol</b>, afin qu'ils y trouvent refuge l'année suivante. Ce bois sera également favorable aux insectes xylophages et aux autres espèces d'amphibiens qui hivernent à terre.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur les individus de l'espèce :</b> Nous interviendrons pour cette opération au mois de Septembre, afin de limiter tout risque de destruction directe des individus au moment de l'enlèvement des bois. <b>A cette époque, nous sommes en dehors de la période d'hivernage des adultes</b> qui a lieu sous des pierres, souches, la mousse, dans la vase... (d'October à Avril).</p>
			Création d'un haut-fond de 10 ares			

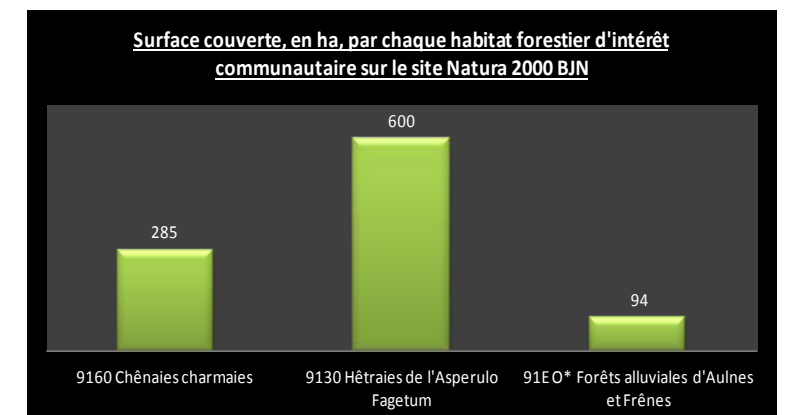
<p>Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)</p>	<p>Non, ces zones rudérales ne constituent pas les habitats potentiels de cette espèce d'intérêt communautaire</p>	<p>Oui =&gt;</p>	<p style="text-align: center;"><i>Débroussaillage sur 26 ares =&gt; habitats non communautaire, Cariçaias à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ <b>Incidence positives sur l'habitat et les individus de l'espèce</b> : La réhabilitation des deux queues de l'étang est indispensable pour <b>maintenir des points d'eau</b> nécessaires à la reproduction et la ponte du Triton crêté. Nous souhaitons <b>favoriser le développement de la végétation aquatique</b>, qui permet aux adultes de se cacher en période de reproduction et d'y pondre leurs œufs, cachés sous les feuilles repliées. Les individus de l'espèce y trouveront également <b>abris et nourriture</b>.</p> <p style="text-align: center;"><i>Coupe de tous les ligneux sur 80 ares =&gt; présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ <b>Incidence positives sur l'habitat et les individus de l'espèce</b> : La préservation du Triton crêté passe par celle de son habitat terrestre. Nous veillerons au moment de l'enlèvement des bois, à <b>laisser à disposition des individus de l'espèce les tas de pierres, de bois...</b> au sol, afin qu'ils y trouvent refuge l'année suivante. Ce bois sera également favorable aux insectes xylophages et aux autres espèces d'amphibiens qui hivernent à terre.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur les individus de l'espèce</b> : Nous interviendrons pour cette opération au mois de <b>Septembre</b>, afin de limiter tout risque de destruction directe des individus au moment de l'enlèvement des bois. <b>A cette époque, nous sommes en dehors de la période d'hivernage des adultes</b> qui a lieu dans des galeries du sol, sous des pierres ou des souches (d'Octobre à Mars).</p> <p style="text-align: center;"><i>Création d'un haut-fond de 10 ares</i></p> <p>ξ <b>Incidence positives sur l'habitat et les individus de l'espèce</b> : Cet aménagement contribuera à l'<b>installation d'un cordon végétal favorable</b> à l'ensemble de l'écosystème étang notamment avec le développement d'une végétation aquatique. Ces nouveaux massifs ainsi créés deviendront de nouveaux lieux propices à la reproduction, la ponte, le repos et l'alimentation de l'amphibien.</p> <p style="text-align: center;"><i>Nettoyage des abords de l'étang</i></p> <p>ξ <b>Incidence positives sur l'habitat et les individus de l'espèce</b> : Le Triton occupe des biotopes aquatiques variés, dont les bordures d'étangs font partis, pourvu qu'elles soient assez profondes, aux berges douces, riche en végétation et bien ensoleillées. <b>L'enlèvement des embâcles aux abords de l'étang, permettrons le développement d'une végétation riveraine, potentiellement utile à l'espèce.</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Pour l'ensemble des opérations</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur les individus de l'espèce</b> : L'étang sera en assec depuis le début mois de <b>Février, soit avant la période de reproduction, de ponte et de métamorphose des individus</b>. A la sortie de leur hibernation, le Triton crêté se reportera sur d'autres sites lui étant favorable et ne sera pas présent au moment de la réalisation des travaux.</p>		
<p>Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)</p>	<p>Non, ces zones rudérales ne constituent pas les habitats potentiels de cette espèce d'intérêt communautaire</p>	<p>Oui =&gt;</p>	<p style="text-align: center;"><i>Débroussaillage sur 26 ares =&gt; habitats non communautaire, Cariçaias à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ <b>Incidences positives sur les individus des espèces</b> : Le maintien de la population française de ces deux espèces d'Ardéidés, passe par la <b>conservation des zones humides qui constituent le domaine vital des colonies</b>. Aussi, les formations hygrophiles des queues d'étangs nécessitent un entretien afin de <b>maîtriser le développement d'espèces envahissantes</b>. L'action de débroussaillage vise bien le présent objectif, et permettra d'accroître la valeur biologique du site. De nombreuses espèces (batraciens, insectes, vertébrés aquatiques...) trouvent dans les cariçaias clairsemées leur habitat de prédilection. <b>Leur présence favorisera par conséquent la présence de ces oiseaux sur le site (nourrissage et occasionnellement nidification).</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Coupe de tous les ligneux sur 80 ares =&gt; présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur l'habitat des espèces</b> : L'Aigrette garzette et la Grande aigrette se reproduisent et nichent dans les bois de feuillus, conifères et dans les bosquets d'arbustes, pour la première ; et dans les arbres en bordure de plan d'eau, pour la seconde. Comme le montre la carte Natura 2000 des Habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire, la coupe de quelques arbres en bordure d'étang <b>n'aura pas d'incidences sur l'habitat de l'espèce, compte tenu de l'étendue du couvert forestier du site Natura 2000 (58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté), dans lequel le complexe d'étangs est fortement imbriqué.</b></p> <p>ξ <b>Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces</b> : Les bois abritant les colonies doivent faire l'objet d'un accès limité, afin d'assurer la quiétude des reproducteurs, en particulier au cours de la période de couvain. Par conséquent, <b>les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction de l'espèce.</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Création d'un haut-fond de 10 ares &amp; Nettoyage des abords de l'étang</i></p> <p>ξ <b>Incidences positives sur les individus des espèces</b> : Ces deux espèces cherchent leur nourriture sur les rivages des étangs ou en eau peu profonde, en chassant près de la végétation flottante. Ces aménagements contribueront à l'<b>installation d'un cordon végétal favorable à l'ensemble de l'écosystème étang, avec le développement d'une végétation aquatique</b>. Ces nouveaux massifs ainsi créés deviendront de nouveaux lieux propices à la chasse et au nourrissage de ces oiseaux, grâce au développement d'un cortège de faune aquatique varié (batraciens, vers, insectes).</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour l'ensemble des opérations</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces</b> : L'étang sera en assec depuis le mois de <b>Février</b>, ce qui réduira considérablement les chances de croiser ces Ardéidés sur le site au moment des travaux. Inféodée aux zones humides et surtout à la présence d'eau, ces derniers ce seront probablement reportés sur d'autres sites favorables.</p>		
<p>Grande aigrette (<i>Ardea alba</i>)</p>					
<p>Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)</p>	<p>Non, ces espèces sont principalement inféodées aux <b>grands ensembles boisés</b></p>	<p>Oui =&gt;</p>	<p style="text-align: center;"><i>Coupe de tous les ligneux sur 80 ares =&gt; présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur les habitats des espèces</b> : Ces quatre espèces se reproduisent et nichent dans les bois de feuillus ou les massifs de conifères ; plus ou moins inféodés aux zones humides. Comme le montre la carte Natura 2000 des Habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire, la coupe de quelques arbres en bordure d'étang <b>n'aura pas d'incidences sur l'habitat de ces espèces, compte tenu de l'étendue du couvert forestier du site Natura 2000 (58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté).</b> Le Faucon hobereau apprécie, quant à lui, tout particulièrement les zones ouvertes et semi-ouvertes comportant des bois, à proximité d'étangs.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces</b> : Les bois abritant les colonies doivent faire l'objet d'un accès limité, afin d'assurer la quiétude des reproducteurs, en particulier au cours de la période de couvain. Par conséquent, <b>les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction des espèces.</b></p> <p>L'étang sera également en assec depuis le mois de <b>Février</b>, ce qui réduira considérablement les chances de croiser les espèces sur le site au moment des travaux. Inféodée aux zones humides et à la présence d'eau pour se nourrir, ces derniers ce seront probablement reportés sur d'autres sites favorables.</p> <p style="text-align: center;"><i>Débroussaillage sur 26 ares =&gt; habitats non communautaire, Cariçaias à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ <b>Incidence positives sur les individus des espèces</b> : L'action de débroussaillage permettra d'accroître la valeur biologique du site, en favorisant des massifs ouverts. De nombreuses espèces, batraciens, insectes, invertébrés aquatiques...pourront se développer dans cette végétation clairsemée. <b>Leur présence favorisera par conséquent le nourrissage de tous ces oiseaux sur le site.</b></p>		
<p>Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)</p>					
<p>Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)</p>					
<p>Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)</p>					
<p>Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)</p>	<p>Non, l'habitat potentiel de cette espèce correspond aux <b>roselières de zones humides</b></p>	<p>Oui =&gt;</p>	<p style="text-align: center;"><i>Débroussaillage sur 26 ares =&gt; habitats non communautaire, Cariçaias à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur l'habitat de l'espèce</b> : Le Blongios trouve dans la végétation riveraine des étangs, les conditions favorables à son mode de nidification et à la recherche de sa subsistance. La présence d'arbres (saules principalement) semble bien être recherchée par l'espèce, car il établit son nid dans une végétation très dense. <b>Le degré d'envahissement doit cependant être contrôlé</b> afin de permettre une certaine variation de la végétation sur le site. Même si l'espèce peu s'accommoder pour nicher de formations en partie boisées, les roselières et la végétation basse semble tout particulièrement lui convenir. Les massifs ouverts seront également favorables à la faune aquatique, dont ce nourrit le Blongios. Ainsi, pour cette espèce, nous souhaitons <b>restaurer et améliorer la valeur biologique de la végétation des queues d'étang en ré-ouvrant la zone</b>. Il sera néanmoins important de <b>conserver quelques bosquets de saules, ce que nous nous attacherons à faire.</b></p> <p>ξ <b>Pas d'incidences négatives sur les individus de l'espèce</b> : Les coupes de végétation interviendront à partir de <b>Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction de l'espèce</b>. Entre Août et Septembre, l'espèce migre vers l'Afrique. <b>L'étang sera également en assec depuis le mois de Février</b>, ce qui réduira considérablement les chances de croiser l'espèce sur le site au moment des travaux. Inféodée aux zones humides et à la présence d'eau, cette dernière ce sera probablement reportée sur d'autres sites favorables.</p>		

			<p><i>Coupe de tous les ligneux sur 80 ares =&gt; présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence sur l'habitat de l'espèce</b> : Les arbres ligneux que nous souhaitons couper, ne correspondent pas aux habitats potentiels de cette espèce d'intérêt communautaire.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidence sur les individus de l'espèce</b> : Les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction de l'espèce. Entre Août et Septembre, l'espèce migre vers l'Afrique.</p>
Busard des roseaux (Circus aeruginosus)	Non, cette espèce est inféodée aux milieux humides, de préférence les grandes phragmitaies des étangs	Oui =>	<p><i>Débroussaillage sur 26 ares =&gt; habitats non communautaire, Cariçaies à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur l'habitat de l'espèce</b> : Le Busard des roseaux niche principalement dans les roselières des zones humides. Aucune phragmitaie n'est présente dans les queues de l'étang Thevenon ; mais sont néanmoins classées comme habitats potentiels pour cette espèce communautaire, d'après la carte Natura 2000. Comme pour les autres espèces, ouvrir le site à la lumière et favoriser son inondabilité, permettra d'accroître le développement de la végétation aquatique (phragmitaies par exemple), donc les capacités d'accueil pour l'avifaune. Pour cette espèce, il s'agira de multiplier les opportunités de nourrissage, de nidification et de lui procurer des refuges appréciés en période inter nuptiale.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidences négatives sur les individus de l'espèce</b> : Les coupes de végétation interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction de l'espèce. Dès les premiers froids, l'espèce migre vers l'Afrique. L'étang sera également en assec depuis le mois de Février, ce qui réduira considérablement les chances de croiser l'espèce sur le site au moment des travaux. Inféodée aux zones humides et à la présence d'eau, cette dernière ce sera probablement reportée sur d'autres sites favorables.</p>
Busard Saint Martin (Circus cyaneus) Pie grièche écorcheur (Lanius collurio) Alouette lulu (Lullula arborea)	Non, ces espèces fréquentent tous les milieux ouverts ou semi-ouverts, à végétation peu élevée, qu'ils inspectent à la recherche de proies (prairies, friches, marais...). Les sites inclus dans des massifs boisés denses sont généralement évités.		<p><b>Pas d'incidences sur l'habitat et les individus de ces espèces.</b> <b>Ces espèces ne sont pas présentes sur notre site, mais peuvent simplement y être de passage en la survolant.</b> (Cf. Carte des habitats potentiels des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 BJJ).</p>
Fuligule milouin (Aythya ferina)	Non, ces zones rudérales ne constituent pas les habitats potentiels de ces espèces d'intérêt communautaire	Oui =>	<p><i>Coupe de tous les ligneux sur 80 ares =&gt; présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence sur l'habitat des espèces</b> : Les arbres ligneux que nous souhaitons couper, ne correspondent pas aux habitats potentiels de ces espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidence sur les individus des espèces</b> : Les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction des trois espèces.</p>
Fuligule morillon (Aythya fuligula)			<p><i>Débroussaillage sur 26 ares =&gt; habitats non communautaire, Cariçaies à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ <b>Incidences positives sur l'habitat des espèces</b> : Les queues d'étang appellent à des pratiques d'entretien régulières afin de conserver tout leur intérêt pour la faune et la flore. La limitation ponctuelle de la végétation qui s'y développe, constitue souvent une opération de valorisation écologique très intéressante. La végétation, gérée de façon à maintenir les massifs ouverts, présentent par exemple un fort intérêt pour la faune en tant que ressources alimentaires et sites de reproduction. Au printemps, le Fuligule milouin, le Fuligule morillon et la Marouette ponctuée apprécieront les abris et les ressources alimentaires offerts par ce type de milieu : végétaux, invertébrés et poissons pour s'y nourrir, bordures hautes et denses de végétation aquatique pour l'installation de leur nid en période de nidification.</p> <p><i>Création d'un haut-fond de 10 ares</i></p> <p>ξ <b>Incidences positives sur les individus des espèces</b> : Toutes, affectionnent les grandes nappes d'eau, riche en nourriture animale et végétale. La création d'un tels aménagement va en ce sens, car il permettra le développement d'une flore plus variée, semi-aquatique et/ou aquatique selon la hauteur d'eau, et donc de diversifier les habitats pour la faune (larves et insectes par exemple dont se nourrissent les adultes et les juvéniles).</p> <p><i>Nettoyage des abords de l'étang</i></p>
Marouette ponctuée (Porzana porzana)			<p>ξ <b>Incidences positives sur les individus des espèces</b> : La gestion des embâcles sur les rives de l'étang sera propice à l'installation d'une faune et d'une flore diversifiées, plus ou moins variés selon les zones de battement de la nappe d'eau. A son niveau maximal au printemps, les anatidés trouveront dans ces eaux peu profondes, d'excellentes possibilités d'alimentation, de même que pour d'autres espèces comme les limicoles ; ou encore les batraciens avec des conditions de reproduction idéales. Durant l'été, la baisse naturelle du niveau d'eau sera propice à l'établissement des plantes adaptées aux rives exondées, puis permettre en automne le stationnement des canards (limicoles et hérons également).</p> <p><i>Pour l'ensemble des opérations</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces</b> : L'étang sera en assec depuis le mois de Février, ce qui réduira les chances de croiser ces deux espèces sur le site au moment des travaux. Inféodée aux zones humides et surtout à la présence d'eau, ces dernières ce seront reportées sur d'autres sites favorables.</p>
Héron pourpré (Ardea purpurea)	<p>Non, les zones rudérales ne constituent pas les habitats potentiels de ces espèces d'intérêt communautaire (opérations 1 et 2)</p> <p>Méfiant, il cherche volontiers des écrans de végétation pour se cacher, et est ainsi rarement observé à découvert (opérations 3 et 4)</p>	Oui =>	<p><i>Coupe de tous les ligneux sur 80 ares =&gt; présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur l'habitat de l'espèce</b> : Les arbres ligneux que nous souhaitons couper, ne correspondent pas aux habitats potentiels de ces espèces d'intérêt communautaire. Le Héron pourpré est strictement inféodé aux plans d'eau douce permanents présentant de préférence de vastes roselières à Phragmites australis.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur les individus de l'espèce</b> : Les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction de l'espèce.</p> <p><i>Débroussaillage sur 26 ares =&gt; habitats non communautaire, Cariçaies à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur l'habitat de l'espèce</b> : Le Héron pourpré niche en priorité dans les zones humides à grandes roselières, dense et inondées ; ce que l'étang Thevenon ne présente pas. Plus localement, les saulaies présentent en queues d'étang peuvent être également adoptées. Le degré d'envahissement doit cependant être contrôlé afin d'éviter une réduction accrue des zones d'alimentation. La végétation semble tout particulièrement convenir dans la recherche de sa subsistance ; et est également très recherché pour se cacher. Les massifs ouverts seront davantage favorables à la faune aquatique, dont ce nourrit ce petit héron. Ainsi, pour cette espèce, nous souhaitons restaurer et améliorer la valeur biologique de la végétation des queues d'étang en ré-ouvrant la zone. Il sera néanmoins important de conserver quelques bosquets de saules, ce que nous nous attacherons à faire.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidences négatives sur les individus de l'espèce</b> : Les coupes de végétation interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction de l'espèce. Les migrations postnuptiales débutant en Août et l'étang qui sera également en assec depuis le mois de Février, réduiront toutes chances de croiser l'espèce sur le site au moment des travaux. Inféodée aux zones humides, cette dernière ce sera reportée sur d'autres sites favorables.</p>
Butor étoilé (Botaurus stellaris)	<p>Non, les zones rudérales ne constituent pas les habitats potentiels de ces espèces d'intérêt communautaire (opérations 1 et 2)</p> <p>Cet oiseau discret est cantonné à la végétation palustre dense. Il est difficilement observable du fait de l'inaccessibilité de son habitat et de ses mœurs (opérations 3 et 4)</p>	Oui =>	<p><i>Coupe de tous les ligneux sur 80 ares =&gt; présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur l'habitat de l'espèce</b> : Les arbres ligneux que nous souhaitons couper, ne correspondent pas aux habitats potentiels de ces espèces d'intérêt communautaire. Le Butor étoilé est strictement inféodé aux plans d'eau douce permanents présentant de vastes étendues de roselières.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur les individus de l'espèce</b> : Les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction de l'espèce.</p> <p><i>Débroussaillage sur 26 ares =&gt; habitats non communautaire, Cariçaies à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur l'habitat de l'espèce</b> : Le Butor étoilé niche en priorité dans les zones humides à grandes roselières, à condition qu'elles offrent des ressources alimentaires suffisantes. L'étang Thevenon ne présente pas de telle formations végétales, mais son voisin, « l'étang Guignard » semble lui rassembler toutes les conditions nécessaire à l'espèce. Notre site sera ainsi davantage utilisé comme lieu de nourrissage. La présence d'un couvert végétal minimal dans les queues d'étang est primordiale pour permettre à l'espèce de se cacher et de rechercher ses proies. Ainsi, la lutte contre l'atterrissement et le contrôle du degré d'envahissement du site par les saules sont de première importance, afin d'éviter une réduction accrue des zones d'alimentation. Les massifs ouverts seront davantage favorables à la faune aquatique, dont ce nourrit cette espèce. L'objectif vise donc à restaurer et améliorer la</p>

			<p>valeur biologique de la végétation des deux queues de l'étang.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidences négatives sur les individus de l'espèce</b> : Les coupes de végétation interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction de l'espèce. Les migrations postnuptiales débutant dès la fin de l'été, et l'étang qui sera également en assec depuis le mois de Février, réduiront toutes chances de croiser l'espèce sur le site au moment des travaux. Inféodée aux zones humides, cette dernière ce sera reportée sur d'autres sites favorables.</p>
Balbuzard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> )	Non, ces zones rudérales ne constituent pas les habitats potentiels de cette espèce d'intérêt communautaire	Oui =>	<p><i>Coupe de tous les ligneux sur 80 ares =&gt; présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur les habitats des espèces</b> : Ces rapaces se reproduisent et nichent dans des grands massifs forestiers, inféodés aux zones humides. Comme le montre la carte Natura 2000 des Habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire, la coupe de quelques arbres en bordure d'étang n'aura pas d'incidences sur l'habitat de ces espèces, compte tenu de l'étendue du couvert forestier du site Natura 2000 (58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté).</p> <p>ξ <b>Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces</b> : Les bois abritant les colonies doivent faire l'objet d'un accès limité, afin d'assurer la quiétude des reproducteurs, en particulier au cours de la période de couvain. Par conséquent, les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction des espèces.</p> <p><i>Débroussaillage sur 26 ares =&gt; habitats non communautaire, Cariçaias à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ <b>Incidence positives sur les individus des espèces</b> : L'action de débroussaillage permettra d'accroître la valeur biologique du site, en favorisant des massifs ouverts. Les batraciens, insectes, invertébrés aquatiques... trouvent dans cette végétation clairsemée leur habitat de prédilection et des lieux de reproduction idéals. Leur présence favorisera par conséquent le nourrissage de ces oiseaux sur le site. Le régime alimentaire du Balbuzard est uniquement composé de poissons capturés vivants lors de plongées ; et celui du Milan noir correspond à des proies mortes (poissons et invertébrés).</p> <p><i>Création d'un haut-fond de 10 ares &amp; Nettoyage des abords de l'étang</i></p> <p>ξ <b>Incidences positives sur les individus des espèces</b> : La création d'un haut-fond et la gestion des embâcles sur les rives de l'étang permettront le développement d'une flore plus variée, semi-aquatique et/ou aquatique selon la hauteur d'eau, et donc de diversifier les habitats pour la faune. Les poissons y trouveront notamment d'excellentes zones de ponte, de repos, de reproduction et de nurserie ; ce qui favorisera le nourrissage des deux espèces dont les régimes alimentaires sont piscicoles.</p> <p><i>Pour l'ensemble des opérations</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces</b> : L'étang sera également en assec depuis le mois de Février, ce qui réduira considérablement les chances de croiser les rapaces sur le site au moment des travaux. Inféodée exclusivement aux zones humides et à la présence de proies pour se nourrir, ces derniers ce seront reportés sur d'autres sites qui leurs seront favorables.</p>
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )			
Martin pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> )	Non, ces zones rudérales ne constituent pas les habitats potentiels de cette espèce d'intérêt communautaire	Oui =>	<p><i>Coupe de tous les ligneux sur 80 ares =&gt; présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence sur l'habitat des espèces</b> : Les arbres ligneux que nous souhaitons couper, ne correspondent pas aux habitats potentiels de ces espèces d'intérêt communautaire. Le nid est un terrier creusé dans une berge abrupte située généralement à proximité immédiate de l'eau.</p> <p>ξ <b>Pas d'incidence sur les individus des espèces</b> : Les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction de l'espèce (/dérangement).</p> <p><i>Débroussaillage sur 26 ares =&gt; habitats non communautaire, Cariçaias à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ <b>Incidence positives sur les individus de l'espèce</b> : L'action de débroussaillage permettra d'accroître la valeur biologique du site, en favorisant des massifs ouverts. De nombreuses espèces (batraciens, insectes, invertébrés aquatiques...) trouvent dans cette végétation clairsemée leur habitat de prédilection et des lieux de reproduction idéals. Leur présence favorisera par conséquent le nourrissage de cet oiseau sur le site.</p> <p><i>Création d'un haut-fond de 10 ares &amp; Nettoyage des abords de l'étang</i></p> <p>ξ <b>Incidences positives sur les individus de l'espèce</b> : La création d'un haut-fond et la gestion des embâcles sur les rives de l'étang permettront le développement d'une flore plus variée, semi-aquatique et/ou aquatique selon la hauteur d'eau, et donc de diversifier les habitats pour la faune. Les poissons, batraciens, insectes... y trouveront notamment d'excellentes zones de ponte, de repos, de reproduction et de nurserie ; ce qui favorisera le nourrissage du Martin pêcheur dont le régime alimentaire ce compose de ce cortège de faune aquatique.</p> <p><i>Pour l'ensemble des opérations</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidences négatives sur les individus de l'espèce</b> : L'étang sera également en assec depuis le mois de Février, ce qui réduira considérablement les chances de croiser le Martin pêcheur sur le site au moment des travaux. Inféodée aux zones humides et surtout à la présence de poissons pour se nourrir, ce dernier ce sera reporté sur d'autres sites qui lui seront favorables.</p>
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> )	Non, le Milan royal est typiquement une espèce des zones agricoles ouvertes		<p><b>Pas d'incidences sur l'habitat et les individus de cette espèce</b> : Le Milan royal n'habite pas les paysages très boisés dont les massifs forestiers trop proches les uns des autres ne correspondent pas à son mode de chasse et d'alimentation. De même, la proximité des zones humides seules ne suffit pas à l'établissement de couples nicheurs (Source : Cahiers d'Habitat « Oiseaux » - MEEDDAT- MNHN – Fiche projet du Milan royal) <b>Cette espèce n'est pas présente sur notre site, mais peu simplement y être de passage en la survolant.</b></p>
Pic cendré ( <i>Picus canus</i> )			<p><i>Coupe de tous les ligneux sur 80 ares =&gt; présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidences sur l'habitat des espèces</b> : Les trois espèces de pic se reproduisent et nichent dans les bois et les forêts de feuillus, nécessaires à leur alimentation et à leur mode de nidification. Comme le montre la carte Natura 2000 des Habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire, la coupe de quelques arbres en bordure d'étang n'aura pas d'incidences sur l'habitat de l'espèce, compte tenu de l'étendue du couvert forestier du site Natura 2000 (58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté), dans lequel le complexe d'étangs est fortement imbriqué.</p>
Pic mar ( <i>Dendrocopos medius</i> )	Non, ces espèces sont exclusivement inféodées aux habitats forestiers tout au long de leurs cycles vitaux	Oui =>	<p>ξ <b>Incidences positives sur les individus des espèces</b> : Nous veillerons à conserver les arbres troués ou âgés, également favorable à de nombreux animaux qui utilisent les cavités creusées par les pics comme sites de reproduction ou de repos (Chouette hulotte, Sittelle torchepot, Martre des pins...) « En 1988, pas moins de 49 espèces d'invertébrés et de vertébrés ont été signalées dans des nids ou ébauches creusés par le Pic noir » (Source : Cahiers d'Habitat « Oiseaux » - MEEDDAT- MNH). Aux environs immédiats de l'arbre porteur du nid, nous conserverons également le bois morts, les grosses branches et souches, sources de nourriture pour les présentes espèces (insectes).</p> <p>ξ <b>Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces</b> : Les bois abritant les colonies doivent faire l'objet d'un accès limité, afin d'assurer la quiétude des reproducteurs, en particulier au cours de la période de couvain. Par conséquent, les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction des espèces.</p> <p><i>Débroussaillage sur 26 ares =&gt; habitats non communautaire, Cariçaias à Carex vesicaria</i></p>
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> )			<p>ξ <b>Pas d'incidence sur l'habitat des espèces</b> : Les buissons de saules que nous souhaitons couper en queues d'étang, ne correspondent pas aux habitats potentiels de ces espèces d'intérêt communautaire. Le Pic noir a besoin de grandes superficies boisées, avec présence d'arbres de gros diamètre donc âgés et d'un accès facile.</p>
Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> )	Non, cette espèce affectionne les zones d'étang riches en héliophytes et en saules.	Oui =>	<p><i>Débroussaillage sur 26 ares =&gt; habitats non communautaire, Cariçaias à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ <b>Incidences positives sur les individus de l'espèce</b> : L'action de débroussaillage permettra d'accroître la valeur biologique du site, en favorisant des massifs ouverts. Les batraciens, insectes, invertébrés aquatiques... trouvent dans cette végétation clairsemée leur habitat de prédilection et des lieux de reproduction idéals. Leur présence favorisera par conséquent le nourrissage de cet oiseau sur le site. Le régime alimentaire du Gorgebleue à miroir est essentiellement composé d'insectes.</p>

				<p style="text-align: center;"><i>Coupe de tous les ligneux sur 80 ares =&gt; présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur l'habitat de l'espèce</b> : Cette espèce se reproduit et niche à terre, dans les zones buissonnantes, les bosquets et en lisière de forêt humide. Comme le montre la carte Natura 2000 des Habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire, la coupe de quelques arbres en bordure d'étang n'aura pas d'incidences sur l'habitat de cette espèce, compte tenu de l'étendue du couvert forestier du site Natura 2000 (58%, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté).</p> <p>ξ <b>Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces</b> : Les bois abritant les couples doivent faire l'objet d'un accès limité, afin d'assurer la quiétude des reproducteurs, en particulier au cours de la période de couvain. Par conséquent, <b>les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la reproduction de l'espèce.</b></p>
Agrion de mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	Non, colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, biens oxygénées et ensoleillées. La végétation doit être présente en abondante pour assurer le développement des larves et le cycle biologique des adultes.	Oui =>		<p style="text-align: center;"><i>Débroussaillage sur 26 ares =&gt; habitats non communautaire, Cariçaias à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence sur l'habitat et les individus de l'espèce</b> : L'Agrion de mercure est une espèce sensible à la durée d'ensoleillement, à l'état de conservation et la disponibilité en végétation aquatique du milieu. La fermeture et l'atterrissement des milieux par le développement de boisements trop denses conduit à un ombrage trop important et à la perturbation de la structure de son habitat. L'objectif est donc d'agir sur l'habitat de l'espèce, grâce à une intervention manuellement limitant l'embroussaillage. <b>Nous prendrons soin d'épargner les héliophytes et les hydrophytes présents.</b></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative sur les individus de l'espèce</b> : Notre intervention pour l'opération de débroussaillage ce fera en Septembre, après la période de vol et la reproduction des adultes (de mai à août).</p> <p>ξ <b>Incidences positives pour l'habitat de l'espèce</b> : L'ouverture de l'étang à la lumière, favorisera le développement de ceintures végétales plus diversifiées et donc de varié le cortège avifaunistique du site. Le maintien et restauration de la végétation aquatique permettra la reproduction, la ponte et le développement des larves ; et favorisera l'alimentation de l'espèce (présence de micro-invertébrés + support de chasse).</p>
Grand capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	Non, s'observe dans tous les types de milieux forestiers comportant des chênes relativement âgés, de grand diamètre et parfois isolés.	Oui =>		<p style="text-align: center;"><i>Coupe de tous les ligneux sur 80 ares =&gt; présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence sur l'habitat et les individus de l'espèce</b> : <b>Aucun arbre sénescence, apte à accueillir les galeries des larves du Grand capricorne, n'a été identifié sur le site.</b> Ceci ce confirme, d'après la carte des habitats potentiels des espèces d'intérêt communautaire du DOCOB et les inventaires effectués dans le cadre du plan de gestion des étangs Bourgeois. Si aucun arbre n'est propice à son développement, l'espèce n'y est probablement pas présente.</p> <p>ξ <b>Incidence positive pour l'habitat et les individus de l'espèce</b> : Nous nous attacherons à maintenir en l'état et à conserver, quelques arbres caractéristiques (gros arbres que nous laisserons vieillir par exemple), couchés ou dépérissants, des branches mortes... aux abords du site. Tout ceci sera également favorable au cortège de coléoptères saproxyliques souvent dépendant de ce xylophage pionnier.</p>
Damier de la succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	Non, le Cuivré des marais et le Damier de la Succise privilégient les prairies humides extensives, bien ensoleillées le long des ruisseaux, fossés et les grandes clairières de forêts humides.			<p><b>Pas d'incidence négative sur l'habitat et les individus des espèces</b> : Notre site ne réuni pas les éléments permettant de répondre aux besoins de ces lépidoptères, à tous les stades de leur cycle de vie, à savoir : des plantes nourricières pour les chenilles (Rumex pour le Cuivré et Scabieuses pour le Damier), en densité et situation adéquate, des sources de nectar suffisantes et variées, et des espaces herbacés ensoleillés et ouverts. Ceci ce confirme d'après la carte des habitats potentiels des espèces d'intérêt communautaire du DOCOB Bresse Jurassienne Nord.</p> <p><b>Ces espèces ne seront donc pas présentes sur notre site.</b></p>
Cuivré des marais ( <i>Lycaena dispar</i> )				
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	Non, le Chabot affectionne les rivières et fleuves dynamiques, à fond rocaillieux et une eau de bonne qualité.			<p><b>Pas d'incidences sur l'habitat et les individus de cette espèce</b> : Notre site ne correspond pas à l'habitat de cette espèce ; par conséquent elle ne sera pas présente sur notre site.</p>
Marsilée à quatre feuilles ( <i>Marsilea quadrifolia</i> )	Non, ces zones rudérales ne constituent pas les habitats potentiels de cette espèce d'intérêt communautaire	Oui =>	Non, le site n'est pas propice au développement de cette espèce	<p style="text-align: center;"><i>Débroussaillage sur 26 ares =&gt; habitats non communautaire, Cariçaias à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ <b>Pas d'incidence négative pour l'habitat de l'espèce</b> : <b>Marsilea quadrifolia supporte mal la fermeture des milieux qu'elle colonise.</b> Les grands héliophytes et les laiches qui s'installent prioritairement en queue d'étang, forment un ombrage trop important et imposent une concurrence trop forte. Ainsi, avec la colonisation des saules qui s'ajoutent à la végétation dense déjà présente, les queues de l'étang Thevenon ne correspondent pas aux attentes de cette plante herbacée. <b>Nous ne la contacterons pas à cet endroit du site.</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Création d'un haut-fond de 10 ares &amp; Nettoyage des abords de l'étang</i></p> <p>ξ <b>Incidence positive sur l'habitat et l'espèce</b> : L'enlèvement des embâcles et la création d'un aménagement de type haut-fond, offrirons à Marsilea quadrifolia des zones propices à son développement : A savoir =&gt; des sols nus ou colonisé par des groupements pionniers bas, ouvert à la lumière, de faible profondeur et soumis à des variations du niveau d'eau.</p>

Habitats communautaires potentiellement présents	Habitat concerné en vue de la nature des travaux ?					Evaluation des incidences
	Restauration des ouvrages hydrauliques	Aménagement d'une descente	Nettoyage des abords de l'étang	Création d'un haut-fond	Réhabilitation et ouverture des queues d'étang	
9160 Chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	Non, intervention en zone rudérale constituée de friches, ronces, broussailles...	Non, intervention en zone rudérale constituée de friches, ronces, broussailles...	Non, aménagement réalisé au sein même de l'étang	Non, aménagement réalisé au sein même de l'étang	Oui	<p>ξ <b>Pas d'incidences vis-à-vis de la pérennité de cet habitat d'intérêt communautaire</b> : Le milieu forestier du site Natura 2000 Bresse Jurassienne Nord recouvre près de 58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté. Les chênaies pédonculées sont installées sur des sols bien alimentés en eau, en général toute l'année. Ce type d'habitat est assez fréquent en Franche-Comté et en bon état de conservation (Source : DOCOB + Cahier d'habitat Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire / Habitats forestiers Tome I). La coupe de tous les arbres sur une surface de 80 ares n'affectera pas l'état de conservation et la surface couverte par cet habitat ; <b>qui occupe 285 ha par rapport aux zones cartographiées sur le site Natura 2000, soit 24% des forêts inventoriées.</b></p>
9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum					Oui	<p>ξ <b>Pas d'incidences vis-à-vis de la pérennité de cet habitat d'intérêt communautaire</b> : Le milieu forestier du site Natura 2000 Bresse Jurassienne Nord recouvre près de 58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté. Les hêtraies de l'Asperulo-Fagetum, sont des habitats représentatif et largement répandu dans le Jura. C'est un habitat avec de bonnes potentialités de production, reconnu en bon état de conservation (Source : DOCOB + Cahier d'habitat Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire / Habitats forestiers Tome I). La coupe de tous les arbres sur une surface de 80 ares n'affectera pas l'état de conservation et la surface couverte par cet habitat ; <b>qui occupe 600 ha par rapport aux zones cartographiées sur le site Natura 2000, soit 49% des forêts inventoriées.</b></p>
91E *O Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior					Non	<p>ξ <b>Pas d'incidences vis-à-vis de la pérennité de cet habitat d'intérêt communautaire</b> : Le milieu forestier du site Natura 2000 Bresse Jurassienne Nord recouvre près de 58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté. Malgré cela, les forêts alluviales à Alunes et Frênes correspondent à un type d'habitat résiduel ayant fortement régressé du fait des pratiques anthropiques. L'intérêt patrimonial est donc élevé (Source : DOCOB + Cahier d'habitat Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire / Habitats forestiers Tome I). <b>Notre objectif est de ne pas intervenir sur cet habitat, car il n'occupe que 94 ha par rapport aux zones cartographiées sur le site Natura 2000, soit 6,7% des forêts inventoriées.</b></p>



Données issues du Document d'Objectif du site Natura 2000 BJB